



PROCÈS-VERBAL N° 23

Réunion du 14/05/2020 réalisée par voie électronique

Présents : Djamel Djedou, André Gallice, Stéphan Montalbano, Denis Glandu, Bernard Delorme , Eric Thivolle.

SYNTHESE MONTEES CHAMPIONNATS SENIORS 2019/2020 D5

(sous réserve de procédures en cours)

Informations aux clubs

Tableaux en annexe reprenant tous les classements, disponibles sur le site du District dans l'onglet "Documents", rubrique "Compétitions Seniors"

PREAMBULE

Vous trouverez ci-dessous, le récapitulatif des montées Seniors D5. Dans un premier temps, il ne devait y avoir aucune montée dans les championnats disputés en deux phases. Au niveau seniors la D5 était impactée par cette décision.

Le Président du District DAF, en accord avec le comité de direction, considérant qu'il ne pouvait pas y avoir de différence de traitement entre les différentes catégories et niveaux de compétition, a décidé de saisir la FFF (en collaboration avec d'autres présidents de district), afin que la Fédération revienne sur sa décision. Cette démarche visant à permettre aux clubs de D5 (qui sont en droit d'être promus) de pouvoir accéder au niveau supérieur. Après plusieurs réunions, La réponse est tombée le 14 mai et vous trouverez ci-dessous l'aménagement de la décision du 16 avril du COMEX et son communiqué officiel que nous avons appliqué sur le tableau de montées que vous trouverez ci-dessous.

Extrait PV COMEX du 11 mai 2020

Compétitions en plusieurs phases

Rappelle que lors de sa réunion du 16 avril 2020, le Comité Exécutif a décidé que pour les compétitions en plusieurs phases, il n'y aurait ni accessions ni relégations ni champion et que chacune de ces épreuves, en 2020/2021, serait donc composée des mêmes équipes qu'en 2019/2020, du fait que la dernière phase soit n'avait pas débuté soit n'avait compté que quelques matchs,

Au regard des observations remontées à la F.F.F. par les Liges et les Districts et compte-tenu de la spécificité de leurs épreuves, il est finalement décidé de ne pas faire d'exception pour les compétitions en plusieurs phases et donc d'appliquer la règle suivante :

- Si la moitié au moins des matchs de la phase dans laquelle l'on se trouvait au 13 mars 2020 a été disputée, le classement à prendre en compte est celui de ladite phase arrêté au 13 mars 2020,
- À défaut, le classement à prendre en compte est celui arrêté à l'issue de la phase précédente,
- Le classement devra se faire au quotient (nombre de points / nombre de matchs) lorsque toutes les équipes n'ont pas joué le même nombre de matchs,

Sur la base du classement devant être pris en compte selon la règle ci-dessus, il est procédé aux montées réglementaires et à une seule descente, comme pour tous les autres championnats des Ligues et des Districts,

- En ce qui concerne notre championnat D5 accession, très peu de matchs se sont déroulés au niveau de la seconde phase, donc nous devons tenir compte du classement à l'issue de la première phase.

MONTEES

De D5 à D4 : Premiers à l'issue de la première phase avec application du coefficient(nombre points/nombre de matchs joués)

1er à l'issue de la première phase uniquement

EN JAUNE LES CLUBS MONTANT EN D4
BEAUFORT SUR GERVANNE (2,80)
NORD DROME 2 (2,80)
PEYRINS (2,80)
TREFLE FOOT (2,80)
ST JULIEN MOLIN MOLETTE (2,80)
PORTUGAIS VALENCE 2 (2,75)
CHATELET 2 (2,70)
ST PRIEST (2,66)
DONZERE 2 (2,62)
TURQUOISE 2 (2,62)
ALBOUSSIÈRE 2 (2,40) montée impossible
US 2 VALLONS (2,375) au Goal AV général
LAPEYROUSE MORNAY (2,375) au Goal AV général
MALATAVERNE (2,375)
BERZEME (2,375)
VEYRAS (2,375)
HERMITAGE 2 (2,20)
MONTMIRAL 2) (2,10)
FC AUBENAS (2) (2,00)
FC MONTELMAR 3 (2,00)

Concernant la poule R :

- Bourg Saint And. 2 et Donzère Co 2 sont premiers dans la même poule avec la même différence de buts.

Pour les matchs entre eux Bourg Saint Andéol. 2 a gagné 3-1 au match aller , et au match retour Donzère Co 2 a gagné 2-0 donc le même résultat, et égalité entre eux. Les deux équipes possèdent le même goal avéragé.

Les deux équipes sont donc départagées en tenant compte de la meilleure attaque

- Donzère Co 2 : 32 buts
- Bourg Saint Andéol. 2 : 31 buts

Donc Donzère Co 2 monte au détriment de Bourg Saint Andéol 2.

En ce qui concerne les 5 équipes qui possèdent un coefficient à 2.375 (Lapeyrouse Mornay, Malataverne, Berzème, Veyras et Clonas)elles sont départagées pour les deux dernières places au goal avérage général :

- Lapeyrouse Mornay + 22
- Clonas 2 Vallons + 21
- Veyras + 12
- Berzème + 11
- Malataverne + 10

Ce Procès-verbal est susceptible d'appel devant la commission d'appel règlementaire du District